

Switzerland-Berne: Newspapers, journals, periodicals and magazines

OJ S 236/2013 05/12/2013

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=800081

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: Projet (1391) 318 production et distribution revue, sécurité sociale CHSS

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1391) 318 production et distribution revue sécurité sociale CHSS.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: La publication «CHSS» est considérée comme livrée lorsqu'elle a été distribuée à tous les abonnés ainsi qu'aux autres adresses indiquées (OFCL, OFAS), conformément au contrat. Les adresses des abonnés et les autres adresses indiquées constituent les lieux d'exécution de la prestation.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La revue «Sécurité sociale CHSS» est éditée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Elle paraît 6 fois par année depuis 1993 et informe des nouveautés, des projets et des développements en cours dans toutes les branches des assurances sociales ainsi que dans les domaines voisins.

Le présent appel d'offres porte sur la mise en page et le traitement des images ainsi que l'impression et la distribution de 3 850 exemplaires en 2 langues.

L'OFCL compte adjuger et régler les prestations liées à la publication CHSS de l'OFAS pour une durée de 4 ans, avec une option pour 2 années supplémentaires.

Le descriptif complet des prestations ainsi que la planification des besoins font partie intégrante du cahier des charges.

II.1.6. CPV code(s)

22200000 Newspapers, journals, periodicals and magazines

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: les factures sont établies par le fournisseur en francs suisses, après réception sans réserve des prestations, et indiquent le montant net ainsi que le montant de TVA au taux de 2,5 %. Elles sont payées dans un délai de 30 jours.

Coûts à inclure dans le prix offert: le prix total offert doit inclure tous les coûts liés à l'exécution du mandat de production et de distribution faisant l'objet du présent marché, tels qu'ils sont

indiqués dans la description des prestations (projet de contrat d'entreprise). Tous les prix doivent être indiqués en francs suisses, hors TVA.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune.

Sous-traitance: sont admis. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA1.

Portrait de l'entreprise

(chiffres clés de l'entreprise, charte, moyens de production, renseignements techniques, organigramme, interlocuteurs, rapport de gestion).

À joindre à l'offre.

CA2.

En sa qualité d'entreprise générale, le soumissionnaire est le seul partenaire contractuel et le seul interlocuteur de l'adjudicateur.

Celui-ci ne conclura aucun contrat avec les éventuels tiers auxquels le soumissionnaire fera appel (par ex. sous-traitants, fournisseurs). Le soumissionnaire veillera à ce que les prestations soient fournies conformément aux exigences.

Il fournit une liste exhaustive de tous ses sous-traitants et confirme qu'en tous les cas, il assumera la responsabilité pour les prestations de ces derniers et pour tout retard et dommage corporel ou matériel.

Joindre à l'offre les 2 confirmations écrites suivantes:

— le soumissionnaire assume le statut d'entreprise générale,

— le soumissionnaire assume la responsabilité pour les prestations de ses sous-traitants.

Joindre à l'offre la liste de tous les sous-traitants.

CA3

En tant qu'entreprise générale, le soumissionnaire est responsable de l'achat des matériaux, en particulier du papier, de toutes les étapes de production et du respect des délais fixés jusqu'à l'échéance du contrat. Les délais se fondent sur le descriptif des prestations figurant à l'annexe 2 du cahier des charges. La garantie porte sur les délais indiqués sous le critère d'adjudication ZK2.

Joindre à l'offre les deux confirmations écrites suivantes:

- le soumissionnaire assume la responsabilité pour l'achat des matériaux,
- le soumissionnaire confirme qu'il sera en mesure de respecter les délais indiqués sous le critère d'adjudication ZK2.

CA4

Le soumissionnaire doit présenter 3 produits de référence issus de sa propre production et produits au cours des 3 dernières années. Les produits de référence doivent être comparables avec l'objet du présent mandat du point de vue du format, du volume, du tirage, des couleurs et de la qualité.

Joindre 3 produits de référence.

Les références doivent être mentionnées à l'aide des indications suivantes:

1. adjudicateur;
2. édition;
3. depuis quand le produit de référence est produit au sein de l'entreprise?.

CA5.

Le soumissionnaire s'engage à assurer pendant toute la phase de production un service de courrier pour la prise en charge et la livraison des bons à tirer.

Joindre à l'offre une confirmation écrite.

CA6.

La langue de communication dans le cadre du projet est l'allemand.

Le soumissionnaire est apte et prêt à mettre à disposition du domaine de la préparation des documents et de la prépresse, pendant toute la durée du contrat, un interlocuteur compétent de langue maternelle allemande pour le suivi des commandes. La question de la suppléance doit être réglée et faire l'objet d'une confirmation.

Joindre à l'offre une confirmation écrite en indiquant le nom des interlocuteurs et de leurs suppléants.

CA7.

Le soumissionnaire garantit une production efficace et dans les délais, en particulier dans le domaine de l'impression, de l'équipement et de la livraison de revues dont la parution est périodique.

Inclure dans l'offre une confirmation écrite expresse.

CA8.

Le soumissionnaire confirme posséder un département de prépresse efficace.

- il dispose de correcteurs qualifiés qui maîtrisent l'allemand et le français,
- il dispose d'un département chargé du traitement des images avec un personnel qualifié pour le contrôle et le traitement des images,
- il dispose d'un personnel chargé du traitement des graphiques.

Joindre à l'offre une confirmation écrite pour les trois points suivants:

1. département de prépresse y c. traitement des graphiques;
2. correcteurs;
3. département chargé du traitement des images.

CA9,

Le soumissionnaire garantit la mise à disposition d'une édition électronique par langue (en format PDF).

Garantie de la production de PDF accessibles à tous (WCAG 2.0).

Inclure dans l'offre une confirmation écrite expresse.

CA10.

Le soumissionnaire confirme qu'il postera les livraisons en Suisse.

Inclure dans l'offre une confirmation écrite expresse.

CA11.

Le soumissionnaire est disposé à accepter le projet de contrat-cadre joint au cahier des charges, y compris le descriptif des prestations.

Joindre à l'offre une confirmation écrite.

CA12.

Le soumissionnaire confirme que lui et ses sous-traitants respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail et garantissent l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Apposer une signature juridiquement valable sur la feuille de déclaration «Respect des conditions de travail...» (annexe 3).

CA13.

Le soumissionnaire accepte les conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de biens (édition du 1er mars 2001, état de mai 2013) et les conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services (édition du 1er mars 2001, état de mai 2013).

Déclaration du soumissionnaire selon laquelle ce dernier accepte l'intégralité des CG de la Confédération (voir annexes 5 et 6).

CA14.

Capacité économique / financière.

Le soumissionnaire dispose de la capacité économique / financière nécessaire à l'exécution du mandat.

Les documents suivants ne doivent être fournis que sur demande de l'adjudicateur après l'évaluation de l'offre et avant l'adjudication du marché:

Extrait du registre du commerce (document original officiel ou copie) ne datant pas de plus de 3 mois; pour les soumissionnaires étrangers, document officiel équivalent du pays concerné.

Extrait du registre des poursuites (document original officiel ou copie) ne datant pas de plus de 3 mois; pour les soumissionnaires étrangers, document officiel équivalent du pays concerné.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(1391) 318

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

17.1.2014 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: exécution selon les conditions générales (CG) de la Confédération à l'achat de biens (édition du 1er mars 2001, état de mai 2013) et les conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services (édition du 1er mars 2001, état de mai 2013). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: les achats se feront sous réserve de l'état d'avancement du projet et de la disponibilité des crédits. L'adjudicateur se réserve le droit d'acquérir en entier, en partie ou pas du tout les prestations définies à titre d'options. Se fondant sur l'art. 36, al. 2, let. d, OMP, l'adjudicateur se réserve le droit, au cas où un changement de soumissionnaire serait impossible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait pour lui des difficultés considérables ou une augmentation disproportionnée des frais, d'adjuger un marché portant sur des prestations complémentaires à celles qui font l'objet du présent marché en procédure de gré à gré. Par prestations complémentaires, on entend par

exemple la production d'une édition ou de tirages supplémentaires, une modification de la maquette, la production d'annexes, etc. www.simap.ch Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: remarques sur le dépôt des offres: lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2

a) pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL;

b) remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal);

c) remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (n°. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 2.12.2013, doc. 800081.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 17.12.2013

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «marchés publics, appels d'offres confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

2.12.2013